

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 10 octobre 2016

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Francis BONZON

Mme Corinne LUDWIG

M. Jean-Philippe STARCK

M. Marc JEANVOINE

M. Raymond HUSSER

M. Michel SCHWARTZ

Mme Sylvie CAILLEBOTTE

Mme Caroline ROLL

Mme Sylvie ROSINA

Mme Pascale HERRGOTT

Mme Liliane HUSSER

M. Frédéric PANKUTZ

M. Stéphane FRANCK

Absents excusés et non représentés : Mme Marie RANZA

M. Jacques SCHWARTZ

M. David HERRSCHER

Ont donné procuration :

Secrétaire de séance :

Mme Corinne LUDWIG, conseillère municipale, assistée par Mme Denise BUHL, secrétaire générale

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Demande de subvention
3. Attribution du marché pour l'étude du complexe sportif
4. Maintien de la compétence « plan local d'urbanisme » au niveau communal
5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
6. Divers

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil pour :

- le report du point 4 ;
- l'ajout d'un point portant sur l'acquisition d'une parcelle de forêt ;
- l'ajout d'un point actant un avenant au marché de rénovation thermique de l'école maternelle

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2016.

Point 2 – Demande de subvention (D-2016-10-35)

Par courrier du 17 septembre 2016, la société de musique « La Renaissance » sollicite une subvention pour la location de l'espace Ried brun à l'occasion de son concert du 5 novembre 2016.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 11 avril 2016, l'association peut prétendre à une subvention de 450 €, correspondant au tarif de location de la salle des fêtes communale.

Après avoir entendu ces explications,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- d'octroyer une subvention à la société de musique « La Renaissance » d'un montant de 450 €.

DIT à l'unanimité

- que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016, à l'article 6574

Point 3 – Attribution de l'étude pour la restructuration du complexe sportif (D-2016-10-36)

Monsieur le maire expose que par délibération du 21 mars 2016, une étude pour la restructuration du complexe sportif a été inscrite au budget primitif.

Après une pré-étude effectuée par l'Adauhr, le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage a été acté. Bien que son montant soit inférieur aux seuils, une consultation simple a été lancée conformément à l'article 28 du code des marchés publics. La société ACE BTP a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONFIRME à l'unanimité

- le choix de la société ACE BTP pour une mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 9 950 € HT ;
- l'inscription au budget primitif 2016 à l'article 2031.

AUTORISE à l'unanimité

- Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point 4 – Acquisition d'une parcelle de forêt (D-2016-10-37)

Monsieur Raymond HUSSER, adjoint, expose :

Par courrier du 12 juillet 2016, Maître Sandrine GLATZ, notaire à Riquewihr, a informé la commune du souhait de Monsieur BUTTIGHOFFER de céder une parcelle de forêt située au lieudit « Mittelfeld Junker Hurst » cadastrée section 22 n° 89/62 d'une surface de 16,16 ares.

La commune a fait part de son intérêt à acquérir cette parcelle. En retour, Maître GLATZ a confirmé l'accord de cession de M. BUTTIGHOFFER pour la somme de 1 600 €, frais d'actes d'un montant de 227 € en sus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- D'acquérir la parcelle de forêt située au lieudit « Mittelfeld Junker Hurst » cadastrée section 22 n° 89/62 d'une surface de 16,16 ares au prix de 1 600 €, majoré de 227 € pour les frais d'acte.

CHARGE à l'unanimité

- Monsieur le maire de la signature de l'acte et de tous les documents y afférents ;

Point 5 – Avenants au marché de rénovation thermique de l'école maternelle (D-2016-10-38)

En complément de la délibération du 4 juillet 2016, qui a validé les marchés relatifs à la rénovation thermique de l'école maternelle, il est nécessaire d'entériner deux avenants aux lots 1 « menuiseries extérieures » et 4 « électricité » respectivement de 14 867,80 € HT et 1 688,00 € HT ce qui porte les montants desdits lots à 64 407,80 € HT et 8 000,00 € HT.

Pour le lot 1, les premières études effectuées n'ont pas démontré l'amplitude des besoins en ventilation et les plafonds ont dû être traités pour répondre aux normes réglementaires. Quant au lot 4, l'isolation par l'extérieur a nécessité la modification des emplacements des luminaires apportant ainsi une source d'économie d'énergie.

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil que la région Grand Est vient de notifier une subvention d'un montant de 23 409 € pour cette même opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- De valider les avenants aux lots 1 « menuiseries extérieures » et 4 « électricité » respectivement de 14 867,80 € HT et 1 688,00 € HT

AUTORISE à l'unanimité

- Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT à l'unanimité

- Que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

Point 6 - Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

Monsieur Raymond HUSSER relate les dossiers instruits par la commission dans sa séance du 3 octobre 2016.

Commission travaux et bâtiments :

Monsieur Jean-Philippe STARCK récapitule les travaux effectués depuis la dernière séance :

- un chauffe-eau a été remplacé dans la cuisine de l'école élémentaire ;
- des panneaux de correction acoustique ont été installés dans le hall et le bar de la salle des fêtes par l'entreprise Pro-Isophony ;
- le compteur électrique principal de la salle des fêtes a été remplacé par ENEDIS ;
- des panneaux de signalisation ont été mis en place dans différentes rues ;
- le vitrage cassé dans la salle multi discipline a été remplacé.

Commission de la communication :

Le prochain numéro de Andolsheim.com est en cours de rédaction. Il sera suivi de la préparation du bulletin annuel.

Commission des affaires rurales :

La vente de bois se tiendra le 26 novembre à 10h30 à la maison des associations.

Commission scolaire et périscolaire :

Le contrat enfance et jeunesse (CEJ) fixant les objectifs et le cofinancement entre la caisse d'allocations familiales et la commune jusqu'à fin 2019 a été rédigé. Une demande a été introduite auprès de l'association gestionnaire afin d'ajuster ses effectifs, de manière à afficher un taux d'occupation plus réaliste.

Commission jeunesse et sports :

Six nouveaux membres ont rejoint l'actuel groupe composant la commission municipale des jeunes. La commission prépare sa participation aux diverses manifestations des prochains mois.

Commission embellissement :

Le tonneau décoré a été déplacé à l'entrée ouest de la commune, où il sera plus visible. La commission s'attache à la préparation des décorations de Noël ainsi qu'à la mise sur pied des chantiers de la prochaine journée citoyenne.

Commission affaires culturelles :

Les membres de la commission se sont réunis le 6 octobre afin d'organiser le concert de gospel qui se tiendra le 13 novembre à 17h à l'église protestante.

Commission voirie, circulation et accessibilité :

Les membres de la commission se sont retrouvés le 4 octobre à l'effet de solutionner plusieurs cas relevant de la compétence de la commission. Des propositions ont été émises et seront mises en application.

Commission mémoire et patrimoine :

Monsieur Michel SCHWARTZ annonce qu'en accord avec l'UNC, une nouvelle plaque dédiée aux incorporés de force, complétée des noms manquants, sera dévoilée à l'occasion de la commémoration du 75^{ème} anniversaire de la Libération, le 5 février 2017.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

Les sapeurs-pompiers ont étrenné leurs nouveaux casques lors de la manœuvre d'automne. Monsieur Marc JEANVOINE profite pour rappeler qu'il est interdit de stationner devant les poteaux d'incendie et sur les puits.

C.C.A.S. :

Une réunion a eu lieu le 26 septembre dernier, avec une présentation de la résidence services seniors « Les Girandières ». Une visite de l'établissement est prévue au printemps prochain.

Par ailleurs, le CCAS a abordé le renouvellement de l'aide pour la carte Lyric, la banque alimentaire qui aura lieu le 26 novembre ainsi qu'une visite des locaux de la ligue contre le cancer. Enfin, le bilan du plan canicule a été dressé.

Point - Divers

Monsieur le maire informe le conseil des affaires traitées lors des réunions hebdomadaires de la municipalité :

- l'inspection de l'éducation nationale a confirmé son départ du 4 Grand'rue, courant du 1^{er} trimestre 2017 ;
- le relais assistantes maternelles lance un appel aux communes afin de mobiliser de nouvelles personnes souhaitant se former au métier d'assistante maternelle en prévision des prochains départs à la retraite ;
- le 16 septembre, les services de secours ont été déclenchés inutilement par un voisin prétextant un effondrement d'immeuble, 4 rue des Messieurs. Il est avéré que l'immeuble ne présentait aucun péril. Néanmoins le riverain a intenté une action en justice contre le propriétaire et la commune ;
- la fête des aînés aura lieu le dimanche 22 janvier 2017 ;
- l'association Acti'Zoom organisera son exposition « l'île aux artistes » les 19 et 20 novembre prochain, en collaboration avec la commune. Le vernissage est prévu le 19 novembre à 16h.

Monsieur le maire communique le calendrier électoral pour 2017 :

- Élection présidentielle : 23 avril et 7 mai 2017
- Élections législatives : 11 et 18 juin 2017

Madame Mariane BERLOCHER indique que le groupe de travail dédié s'est penché sur le style et les matériaux de l'aire de jeux qui sera installée au complexe sportif. Un chiffrage sera effectué. En ce qui concerne la restructuration des vestiaires et de la maison des associations, différents modes de construction ont été passés en revue. Une première esquisse est attendue dans les prochaines semaines, pour arrêter le choix des matériaux.

Monsieur Stéphane FRANCK informe le conseil que l'association APILL envisage sa dissolution, faute de nouveaux membres.

La séance est levée à 21h32

Le maire,

Christian REBERT